

VECAM
Assemblée générale 25 Juin 2007

Rapport financier sur l'exercice 2006.

1 – Présentation des résultats d'exploitation

• Le volume global financier est en légère augmentation de 361 000 euros à 370 000 en charges d'exploitation et de 358 800 € à 375 000 € en recettes d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est légèrement excédentaire, il s'élève à 4.011 euros.

• La structure des recettes est la suivante :

- Subventions publiques (Posillipo 5 500, INTIF 100 000, UNESCO 7 000, DKN 11 600, CR IDF 14 000) : 141 800 €
- Subventions publiques européenne (@lis) : 110 000 €
- Subventions privées (France télécom) : 37 400 €.
- Reprise et provisions : 75 500 €
- Adhésions : 860 €
- Les autres recettes (interventions, colloques) disparaissent. Elles passent d'un montant de 5133 à 336 €

• Les charges d'exploitation principales se ventilent de la façon suivante (354 000 €);

- 108 877 € en ressources humaines (internes), correspondants aux salaires de F. Sultan (8 mois), R. Montero (3 mois), V. Kleck (3 mois), B. Mercier (6 mois). Cette charge est en baisse (143 000 € en 2005)
- 20 700 € en rémunération et honoraires, et personnel extérieur, (externes) qui correspondent aux études conduites dans le cadre du projet DKN, et aux missions des facilitateurs dans le cadre du programme @lis, (fin de l'accompagnement de i-jumelage et bilan du programme). Cette charge est en baisse du fait de la forte diminution des missions réalisées par les partenaires du programme @lis.
- 10 000 € des sous-traitance technique qui se partagent entre la réalisation du site www.ijumelage.org par RITS et le site www.vecam.org par Erational)
- 78 000 € en organisation de rencontres toujours dans le cadre du programme @lis auxquels il faut rajouter 58 000 € en déplacements pour le programme @lis.
- 30 421 € de taxes (essentiellement taxe sur les salaires).

• Les immobilisations ont fortement progressé du fait de la réalisation du centre de ressources pour i-jumelage : 35 694 €. Cet investissement est amorti sur 1 année.

• Créances

En fin d'année; l'association est dans l'attente du règlement du contrat ALIS (110 000 euros).

• Provisions pour risque

La provision pour risque de non réalisation du contrat EuropAid Alis est portée de 55 000 à 65 000 € soit un peu plus de la moitié de la créance à recouvrer.

2 – Commentaires

L'année 2006 est l'année de l'achèvement du programme @lis. Or, le solde du financement a été considérablement retardé notamment du fait des changements par EuropAid de règles à appliquer pour la justification de ces dépenses. La date de règlement de cette situation n'est pas connue au jour de de l'AG de VECAM.

Une partie des subventions encore attendues est toujours sujette à caution, pour cause de changement des règles de fonctionnement de la Commission en cours de convention. Aussi une provision pour risque a été reconduite dans le bilan 2006, (65 000 euros).

Ce programme est pour la seconde année consécutive, très présent dans le bilan financier. Pourtant d'autres activités, notamment de collaboration avec la recherche, ou de développement de jumelage en Afrique apparaissent dans le compte de résultat pour des montants significatifs. La mise en oeuvre de ces actions est largement dépendante des marges de manoeuvre de trésorerie de l'association. Paradoxalement, l'importance de la créance d'Europ Aid met en cause la faisabilité des autres projets de l'association.

3 – Conclusion

L'année s'achève sur un excédant raisonnable, signe d'une gestion prudente de la situation du contrat @lis.

La situation décrite ci-dessus est particulièrement pénalisante (la somme en cause représente 1/3 du budget annuel). La première conséquence aura été le licenciement pour raison économique de l'ensemble de l'équipe professionnelle. Cette décision a permis jusque là le maintien de l'association. Il est néanmoins indispensable de sortir de cette situation le plus rapidement possible. Dans cette attente, toute activité de l'association (entraînant des flux financier) ne peut être engagée qu'avec une très grande prudence. Le risque pour l'association de perdre en totalité les résultats de son expérience et la reconnaissance dont elle jouie notamment dans les réseaux internationaux de la société de l'information n'est pas négligeable.